

Reconnaissance de la commune de Dun

en catastrophe naturelle pour l'épisode de fortes précipitations du 10 janvier

Chères Dunoises, chers Dunois,

Comme vous le savez, dans la journée du lundi 10 janvier, nous avons eu à subir de fortes précipitations sur la commune.

Nous avons pu constater de nombreux dégâts : chemins arrachés, talus effondrés, berges de propriété arrachées, inondations, etc....

La commune va solliciter une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle afin d'avoir des aides financières, mais surtout pour que les assurances puissent intervenir pour la commune mais aussi pour les habitants et les professionnels installés sur Dun. Sans cette reconnaissance, bon nombre d'assurances n'interviendront pas.

Pour cette démarche, plus nous aurons de photos des dégâts survenus chez vous ou sur des espaces communaux, plus nous aurons de chances d'avoir cette reconnaissance.

De ce fait, nous vous sollicitons pour nous remettre, avant le vendredi 14 janvier à 13 h 30, toutes les photos ou témoignages de vos dégâts par dépôt en mairie ou par mail à : mairie-dun@orange.fr.

Nous pourrions ainsi, avant ce vendredi 14 janvier à 17 h, transmettre aux services de l'Etat, notre demande de classement de la commune en catastrophe naturelle.

Merci d'avance.

Pour le Conseil municipal de Dun,
Le Maire, Florent PAULY.

